

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles en Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



1) Qu'est-ce que la déclaration obligatoire ?

- **MALADIES INFECTIEUSES**

- Existence d'une liste prédéfinie d'environ **38 maladies à déclaration obligatoire (DO)**;
- La DO est encadrée par divers dispositifs législatifs mis en place depuis 1945;

- **OBJECTIF PRINCIPAL DE LA DO: l'alerte sanitaire auprès des médecins inspecteurs de la fédération Wallonie-Bruxelles**



Déclaration obligatoire dès suspicion clinique des pathologies suivantes

- o Botulisme
- o Choléra
- o Coqueluche
- o Diphtérie
- o Fièvre hémorragique virale
- o Infection à E. coli EHEC :
syndrome
hémolytique urémique
- o Infection invasive à
méningocoque
- o Listériose
- o Peste
- o Poliomyélite (paralysie flasque
aiguë)
- o Rage
- o Rougeole
- o SARS
- o Toxi Infectieux Alimentaire
Collective
- o Variole
- o Tout autre problème infectieux
à présentation particulière



Pathologies à déclarer dès confirmation diagnostic

- o Anthrax
- o Brucellose
- o Chikungunya autochtone
- o Dengue autochtone
- o Fièvre jaune autochtone
- o Fièvre du Nil autochtone
- o Fièvre Q
- o Fièvre typhoïde ou parathypoïde
- o Hépatite A
- o Hépatite B aiguë
- o Infection à E. coli VTEC/EHEC simple
- o Infection à Haemophilus influenzae b invasive
- o Legionellose
- o Malaria autochtone
- o Nouveaux serotypes d'influenza
- o Oreillons
- o Psittacose
- o Rickettsiose autochtone
- o Rubéole congénitale
- o Toxoplasma congénitale
- o Tuberculose
- o Tularémie



Que se passe-t-il une fois l'alerte sanitaire donnée?

- Les **médecins inspecteurs de la FWB** sont amenés, le cas échéant, à prendre des **mesures préventives** aptes à
 - contrôler une épidémie
 - empêcher sa survenue



Exemples de mesures préventives subséquentes à votre déclaration ?

Exemples :

- Eviction, isolement et traitement des malades;
- Prophylaxie antibiotique post-exposition;
- Vaccination post-exposition;
- Administration d'immunoglobulines spécifiques;
- Prise de mesures « environnementales »;
- Diffusion d'une information ciblée.



Ce que n'est pas la déclaration obligatoire

- La déclaration des maladies infectieuses n'est **pas** un contrôle de votre activité médicale
- Nous sommes conscients du fait qu'elle représente de votre part une démarche
- C'est le **bénéfice des patients** qui a guidé la mise en place de ce système



2) L'apport du médecin inspecteur auprès du médecin coordinateur

- Information sur mesures à prendre lors la prise en charge d'un épisode infectieux (également en dehors d'une maladie à déclaration obligatoire)
- Source d'information scientifique et pratique
- Coordination avec différents experts dont l'ISP lors d'épisodes infectieux plus complexes ou à germe particulier



Exemples collaboration avec médecins coordinateurs MR-MRS

- Gale
- Staphylocoque à toxine penton-valentin:
Collaboration entre différents acteurs
- Légionellose
- Hépatite A



3) Les manières de déclarer

- Il existe actuellement plusieurs moyens de déclarer:
 - **téléphone** 070/246.046
 - 7 jours/7
 - **courriel** (surveillance.sante@cfwb.be)
 - **fax** (02/600.0490)
 - **formulaire** dédié envoyé par courrier
 - **SITE INTERNET**



L'application internet

- Elle est accessible via le portail de la DG Santé: www.sante.cfwb.be, en cliquant sur 'Déclaration obligatoire des maladies transmissibles'
- Déclarant: toute personne possédant un numéro INAMI (cliniciens, biologistes)
- Une fois la pathologie ou le diagnostic encodés, le système génère une alerte automatique par SMS aux **médecins inspecteurs**
- Déclaration par voie électronique → Délais courts





Direction Générale de la Santé

Vous êtes ici: Accueil

- Rubriques
- Publications et périodiques
- Formulaires
- Textes officiels
- Contacts

Déclaration en ligne



Sites d'information créés à l'initiative ou avec le soutien de la Direction générale de la santé



ORGANISMES AGREES ET ORGANES D'AVIS

- Centres de référence
- Centres locaux de promotion de la santé (CLPS)
- Commission d'avis des projets locaux (CAPL)
- Commission promotion de la santé à l'école
- Conseil supérieur de promotion de la santé (CSPS)
- Services communautaires de promotion de la santé (SCPS)
- Services de promotion de la santé à l'école (SPSE)

MOTS-CLES ET THEMATIQUES

- Assuétudes
- Cancers
- Cardiovasculaire
- Dépistages néonataux
- Données socio-sanitaires
- Maladies transmissibles
- Promotion de la santé
- Promotion de la santé à l'école
- Santé environnementale
- Sida et MST
- Traumatismes
- Tuberculose
- Vaccination

Actualités

■ Cancer du col de l'utérus: nouvelle campagne

Vous pouvez prendre connaissance de la nouvelle campagne en faveur de la prévention du cancer du...

[en savoir plus.../...](#)

■ Appel à projets communaux

Tous les documents.

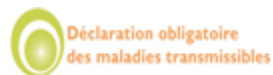
Vous pourrez également trouver davantage...

[en savoir plus.../...](#)

■ Campagne pour le dépistage du cancer de l'intestin

Vous trouverez toutes les brochures et affiches relatives à cette campagne

Une fois qu'on a cliqué
sur



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)

[Fiches](#)

[Contacts](#)

[Quitter](#)

Enregistrez un nouveau cas

Consultez vos données antérieures

Mot de passe oublié ?

Pas encore inscrit ?

[Inscrivez-vous](#)

[Déclarez un cas sans être inscrit](#)



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Déclarer sans être inscrit



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)[Fiches](#)[Contacts](#)[Quitter](#)

Médecin déclarant

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>	e-mail	<input type="text"/>
N° INAMI *	<input type="text"/>		
Remarque	<input type="text"/>		

Patient

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
DDN	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text" value="-"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Maladie	<input type="text"/>		
Date premiers symptômes	<input type="text"/>	(jj/mm/aaaa)	

* Information obligatoire



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

S'inscrire en tant qu'utilisateur



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)[Fiches](#)[Contacts](#)[Quitter](#)

Formulaire d'inscription

Nom *	<input type="text"/>	Prénom *	<input type="text"/>
Rue *	<input type="text"/>	Numéro *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>	Ville *	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>	e-mail *	<input type="text"/>
N° INAMI *	<input type="text"/>	N° Ordre des Médecins *	<input type="text"/>
Type	<input type="text" value="-----"/> ▼		

* Information obligatoire



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Déclarer une fois inscrit



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)[Fiches](#)[Contacts](#)[Quitter](#)

Votre compte est : dupont

Vous avez 39 events enregistrés

Cas

Maladie	<input type="text"/>	Date des premiers signes	<input type="text"/>
Organisme	<input type="text"/>	Date de déclaration	<input type="text"/>
		Statut	<input type="text"/>
		Lien épidémiologique	<input type="text"/>
Lieu de contamination probable	<input type="text"/>		

Patient

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
NomJF	<input type="text"/>		
Né(e) le	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>	Etat civil	<input type="text"/>
Profession	<input type="text"/>	Situation	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Référence du labo	<input type="text"/>		
Remarques	<input type="text"/>		

LABO

Enregistrer le cas



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Sécurité et rectification des données encodées

- L'accès aux données de déclaration est sécurisé
- Tout déclarant enregistré en tant qu'utilisateur peut en permanence consulter les données qu'il a encodé et les modifier en cliquant sur « **Consultez vos données antérieures** »



Consulter vos données antérieures: possible uniquement si inscription



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)

[Fiches](#)

[Contacts](#)

[Quitter](#)

Visualiser	Date d'enregistrement	Maladie	Organisme	Nom	DDN	Envoyé au laboref
3677	8/05/2008 08:36:00	Gale	0			
4452	9/09/2008 11:48:00	-- Maladie (si connue) --	570			
4453	9/09/2008 11:50:00	Amibiase	0			
4454	9/09/2008 11:50:00	Méningococcie	0			
7884	4/12/2009 16:41:00	Autre diagnostic	0			
8790	25/03/2010 11:24:00	Tuberculose	0	G	12/01/1987	
11497	11/02/2011 16:28:00	Gonorrhée	0			



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Mot de passe oublié ?



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)

[Fiches](#)

[Contacts](#)

[Quitter](#)

Mot de passe oublié ?

Veuillez introduire votre adresse e-mail :

Envoyer

Un e-mail vous sera envoyé pour récupération du mot de passe.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Fiches thématiques



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)

[Fiches](#)

[Contacts](#)

[Quitter](#)

Fiches des maladies "PSE"

- Coqueluche
- Diphtérie
- Gale
- Hépatite A
- Impétigo
- Meningo
- Oreillons
- Pédiculose
- Poliomyélite
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine
- Teigne
- TIAC
- Tuberculose
- Varicelle

 Fiches réservées aux centres PSE

Fiche sur les mesures d'hygiène



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Personnes de contact



MATRA

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

[Accueil](#)[Fiches](#)[Contacts](#)[Quitter](#)

Inspecteur d'hygiène - Com. Française

Carole Schirvel

Boulevard Leopold II, 44
1080 Bruxelles

Tel : 02/690 83 86
GSM : Garde : 070 / 246 046
Fax : 02/ 600 04 90
Mail : carole.schirvel@cfwb.be



Inspection d'hygiène de la COCOM

Johan Bots

Avenue Louise 183-185
1050 Bruxelles

Tel : 02/5520167
GSM : 0478777708
Fax : 025025905
Mail : jbots@ccc.irisnet.be



Toezicht Volksgezondheid Vlaanderen

Dr. Ruud Mak

Ellipsgebouw - K. Albert II-laan 35
bus 33
1030 Brussel

Tel : 02/553 35 86
GSM : Garde : 025129389
Fax :
Mail : ruud.mak@wvg.vlaanderen.be



Problèmes techniques du logiciel

Yves Dupont

Tel : 02/6425785
GSM :
Fax :
Mail : yves.dupont@wiv-isp.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Personnes de contact de notre cellule

Dr Carole Schirvel
Responsable de la cellule,
Médecin Inspectrice
Tel : 02 690 83 86

Dr Stéphanie Jacquinet
Médecin Inspectrice
Tel : 02 413 35 21

Téléphone de garde: 070/246.046.

